



Assemblée générale

Distr. générale
21 juin 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 117 i) de l'ordre du jour

**Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes
subsidiaires et autres nominations : nomination
de juges du Tribunal du contentieux administratif
des Nations Unies**

Nomination de juges à mi-temps au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies

Rapport du Conseil de justice interne

Résumé

Le présent rapport décrit la procédure de sélection suivie par le Conseil de justice interne, conformément aux prescriptions de l'Assemblée générale, en vue de soumettre à celle-ci, pour examen et nomination à sa soixante-treizième session, les candidatures de personnes qualifiées pour occuper les quatre postes supplémentaires de juge à mi-temps créés au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies.



I. Introduction

1. L'Assemblée générale a institué un système d'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies pour régler les litiges au travail, qui a vu le jour le 1^{er} juillet 2009. Conformément à la résolution 62/228 de l'Assemblée, le système comporte, entre autres, une instance du premier degré, le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, et une instance d'appel, le Tribunal d'appel des Nations Unies. Par la même résolution, l'Assemblée a décidé que les juges des deux Tribunaux seraient nommés par elle, sur recommandation du Conseil de justice interne. Les membres du Conseil sont les suivants : Carmen Artigas (Uruguay), éminente juriste externe nommée par le personnel ; Frank Eppert (États-Unis d'Amérique), représentant de l'administration ; Samuel Estreicher (États-Unis), éminent juriste externe nommé par l'administration ; Jamshid Gaziyeu (Ouzbékistan), représentant du personnel ; Yvonne Mokgoro (Afrique du Sud), éminente juriste et Présidente du Conseil.

2. Les juges suivants siégeront au Tribunal du contentieux administratif à partir du 1^{er} juillet 2019 : Joëlle Adda (France), juge à temps complet à New York ; Teresa Maria da Silva Bravo (Portugal), juge à temps complet à Genève ; Francesco Buffa (Italie), juge à mi-temps ; Rowan Downing (Australie), juge *ad litem* à Genève ; Alexander W. Hunter, Jr. (États-Unis), juge à mi-temps ; Nkemdilim Amelia Izuako (Nigéria), juge *ad litem* à Nairobi et Agnieszka Klonowiecka-Milart (Pologne), juge à temps complet à Nairobi.

3. Par sa résolution 73/236, l'Assemblée générale a créé quatre postes supplémentaires de juge à mi-temps en remplacement de trois postes de juge *ad litem* au Tribunal du contentieux administratif. Par la même résolution, elle a décidé de ne pas reconduire dans ses fonctions après le 31 décembre 2018 le juge *ad litem* siégeant à New York et de reconduire dans leurs fonctions les deux juges *ad litem* qui siègent à Genève et à Nairobi en attendant que le Conseil ait proposé des candidats pour les postes de juge à mi-temps mentionnés ci-dessus et qu'elle ait fait part de sa décision, celle-ci devant intervenir le 31 décembre 2019 au plus tard.

4. On trouvera dans le présent rapport le nom et le curriculum vitæ des personnes dont les candidatures aux quatre postes de juge à mi-temps ont été recommandées par le Conseil à l'Assemblée générale pour examen, conformément aux statuts respectifs des Tribunaux et aux résolutions applicables de l'Assemblée. On y trouvera également une description de la procédure de sélection suivie par le Conseil pour sélectionner les personnes qualifiées susceptibles d'être recommandées pour chaque siège.

5. Le Conseil remercie le Secrétariat, en particulier le Bureau de l'administration de la justice, le Bureau des ressources humaines, le Département de l'appui opérationnel et le Département de la communication globale, de l'appui sans faille qu'il lui a apporté dans le cadre de la procédure de sélection. Le Conseil est également reconnaissant au Bureau de l'administration de la justice et au Bureau des ressources humaines d'avoir diffusé largement les postes à pourvoir. Ces efforts de communication, ainsi que les mesures prises par le Conseil pour rendre le processus de candidature plus accessible (voir par. 7), ont permis de faire augmenter le nombre de candidatures de toutes les régions géographiques, en particulier de celles non représentées ou sous-représentées dans le Tribunal du contentieux administratif. Le Conseil tient également à remercier la division de La Haye du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux de lui

avoir fourni un appui sur place et d'avoir mis ses locaux à sa disposition pour les entretiens avec les candidats.

II. Généralités

6. Au paragraphe 45 de sa résolution 65/251, l'Assemblée générale a établi la procédure à suivre pour sélectionner à son intention des candidats remplissant les conditions voulues. Elle y a demandé au Secrétaire général de donner une large publicité aux vacances de postes du Tribunal dans la presse francophone et anglophone afin de susciter l'intérêt de candidats de premier ordre répondant aux critères de diversité linguistique et géographique, de diversité des systèmes juridiques et d'équilibre entre les sexes, et d'en informer les présidents de juridiction et les associations concernées, comme les associations de magistrats, si possible avant que les postes ne deviennent vacants.

7. Le 1^{er} février 2019, l'avis officiel de vacances de poste a été publié en anglais et en français sur le site Web du système de justice interne de l'Organisation des Nations Unies. Les candidatures de femmes et de personnes originaires des États d'Asie et du Pacifique, des États d'Amérique latine et des Caraïbes et des États d'Afrique y étaient expressément encouragées. Afin d'éliminer tout obstacle aux candidatures, notamment pour les candidats ne travaillant pas en anglais ou en français ou n'ayant pas l'habitude de communiquer dans ces langues, il n'était pas demandé aux candidats de fournir un exemple de rédaction en anglais ou en français comme c'était le cas lors des procédures de sélection précédentes.

8. Les vacances de poste ont également été annoncées sur un réseau social professionnel, une plateforme média et un portail d'information humanitaire. Ces annonces renvoyaient les lecteurs vers l'avis de vacances publié sur le site Web du système de justice interne.

9. L'avis de vacances de poste a en outre été joint à une note verbale adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies. Dans cette note, les missions étaient invitées à porter l'avis à la connaissance de leurs ressortissants qualifiés, ainsi que du (de la) président(e) de juridiction ou du (de la) chef du pouvoir judiciaire de leur pays. Une copie de la note verbale et de l'avis de vacances de poste a été parallèlement envoyée pour information aux membres de la Sixième Commission (questions juridiques).

10. L'avis de vacances de poste a par ailleurs été largement diffusé, notamment auprès de plus de 600 associations judiciaires ou associations de magistrats, y compris des associations nationales et internationales de femmes juges, des ministères de la justice, des organisations et institutions internationales et des juridictions internationales.

11. Afin de promouvoir les postes proposés, le Secrétariat a filmé un entretien avec un juge à mi-temps du Tribunal du contentieux administratif, qui a témoigné de son expérience enrichissante au Tribunal. L'enregistrement a été mis en ligne sur le site Web du système de justice interne, les comptes de l'Organisation sur les médias sociaux et son intranet, et a été transmis aux centres d'information des Nations Unies pour une plus large diffusion.

12. Le Conseil avait initialement fixé au 31 mars 2019 la date limite pour le dépôt des candidatures, mais a ensuite décidé de la proroger jusqu'au 12 avril 2019 afin de recevoir davantage de candidatures. L'avis de vacances de poste a été modifié en

conséquence et une note verbale a été envoyée aux missions permanentes pour les informer du nouveau délai. Le texte de l'avis de vacances de poste figure à l'annexe I du présent rapport.

13. La campagne s'est soldée par la réception dans les délais d'un total de 325 candidatures. Il s'agit d'une augmentation substantielle par rapport aux procédures de sélection entreprises en 2015 et 2018, où le Conseil avait reçu 182 candidatures à chaque édition. Les 325 candidats étaient originaires de 65 pays. Tous les groupes régionaux étaient représentés : 197 candidatures pour les États d'Afrique, 26 pour les États d'Asie et du Pacifique, 21 pour les États d'Europe orientale, 51 pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes et 27 pour les États d'Europe occidentale et autres États (dans trois candidatures aucune nationalité n'a été communiquée). Il y avait 179 hommes et 146 femmes.

14. Le Conseil a examiné chacune des candidatures soumises dans les délais. Celles qui ne remplissaient pas les conditions prévues dans le Statut du Tribunal du contentieux administratif ont été écartées.

15. Après avoir examiné l'ensemble des candidatures, le Conseil a invité 96 candidats à présenter une épreuve écrite, en anglais ou en français (au choix), destinée à évaluer leurs connaissances juridiques, leur maîtrise de la rédaction juridique et leur maîtrise de l'anglais ou du français à l'écrit.

16. Le Conseil avait préalablement, lors de sa session annuelle, arrêté l'épreuve écrite et la documentation de référence nécessaire et avait par ailleurs défini une grille de notation commune applicable à l'ensemble des candidats.

17. La documentation de référence, à savoir des extraits de la Charte des Nations Unies, du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, du Statut du Tribunal du contentieux administratif, de circulaires du Secrétaire général et de la jurisprudence du Tribunal d'appel, a été envoyée aux candidats par courrier électronique le 24 avril 2019 pour leur permettre de se préparer à l'épreuve écrite. Le texte de l'épreuve leur a été envoyé par courrier électronique le 27 ou le 28 avril 2019, selon leur vœu. La durée de l'épreuve était de cinq heures à compter de l'ouverture du courrier électronique. Toutes les épreuves complètes ont été transmises au Conseil pour examen et notation, après la suppression par le Bureau de l'administration de la justice de tout élément susceptible de révéler l'identité des candidats de sorte qu'aucun membre du Conseil ne puisse connaître leur nom, leur nationalité, leur sexe ou toute autre information les concernant.

18. Après examen des épreuves écrites, le Conseil a retenu 23 candidats et les a invités à un entretien. Seuls ont été convoqués les candidats ayant démontré dans leur épreuve écrite qu'ils possédaient les aptitudes à la rédaction et la capacité de raisonnement juridique d'un ou une juge de premier ordre. Seuls 22 candidats ont été reçus par le Conseil car une personne s'est désistée.

19. Comme dans le cadre des procédures antérieures, le Conseil a pris contact avec les barreaux nationaux ou les associations judiciaires concernés pour vérifier l'intégrité de chacun des candidats recommandés. Il s'est en outre procuré des recommandations écrites pour chacun d'eux.

20. Les candidats ayant réussi l'épreuve écrite ont été invités par le Conseil à un entretien dans les locaux de la division de La Haye du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux entre le 3 et le 7 juin 2019. Les entretiens se sont déroulés en anglais ou en français, selon le choix du candidat.

Le Conseil a établi la liste des candidats recommandés (voir par. 26) sur la base de l'examen des candidatures, des épreuves écrites et des entretiens.

III. Procédure de sélection

A. Prescriptions de l'Assemblée générale

21. À l'alinéa b) du paragraphe 37 de sa résolution 62/228, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil devrait lui communiquer ses vues et recommandations concernant deux ou trois candidats pour chaque poste vacant aux deux Tribunaux compte dûment tenu du principe de la répartition géographique.

22. Au paragraphe 57 de sa résolution 63/253, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil ne devrait pas recommander plus d'un candidat d'un seul État Membre comme juge au Tribunal du contentieux administratif, ni plus d'un candidat d'un seul État Membre comme juge au Tribunal d'appel. C'est pourquoi, quand il y avait deux candidats qualifiés et remplissant les conditions voulues originaires d'un pays donné et deux candidats qualifiés et remplissant les conditions voulues originaires d'un autre pays, le Conseil n'a pu recommander à l'Assemblée générale qu'un(e) seul(e) candidat(e) par pays.

B. Conditions de nomination

23. Le Statut du Tribunal du contentieux administratif, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/253 et modifié dans des résolutions ultérieures, fixe les conditions de nomination des juges.

24. L'article 4 du Statut prévoit notamment ce qui suit :

2. Les juges sont nommés par l'Assemblée générale sur la recommandation du Conseil de justice interne conformément à la résolution 62/228 de l'Assemblée. Ils sont tous de nationalité différente et sont nommés eu égard aux principes de la répartition géographique et de l'équilibre entre les effectifs des deux sexes.

3. Pour pouvoir être nommé juge, il faut :

a) Jouir de la plus haute considération morale et faire preuve d'impartialité ;

b) Justifier d'au moins 10 ans d'expérience judiciaire en droit administratif, ou d'une expérience équivalente acquise dans une ou plusieurs juridictions nationales ;

c) Maîtriser l'anglais ou le français, tant à l'oral qu'à l'écrit.

4. Les juges sont nommés pour un mandat non renouvelable de sept ans. À titre transitoire, deux des premiers juges (un juge à temps complet et un juge à mi-temps), désignés par tirage au sort, sont nommés pour un mandat de trois ans à l'issue duquel ils peuvent être nommés de nouveau au Tribunal pour un mandat non renouvelable de sept ans. Tout juge ou ancien juge du Tribunal d'appel des Nations Unies ne peut siéger au Tribunal du contentieux administratif.

IV. Conclusion et candidats recommandés

25. À la lumière des prescriptions et des conditions de nomination susmentionnées, ainsi que des résultats de la procédure de sélection, y compris de l'épreuve écrite et de l'entretien, le Conseil recommande sept candidats pour les quatre postes au Tribunal du contentieux administratif (voir par. 26). Tous les candidats recommandés sont de nationalités différentes de celles des juges en exercice.

26. Le Conseil estime que les candidats suivants sont qualifiés et remplissent les conditions voulues ; il les recommande donc pour les postes de juge à mi-temps au Tribunal du contentieux administratif : Francis Belle (Barbade), Eleanor Donaldson-Honeywell (Trinité-et-Tobago), Heinrich Glasser (Allemagne), Ole Jan van Leeuwen (Pays-Bas), Rachel Sikwese (Malawi), Cristiane Souza de Castro Toledo (Brésil) et Margaret Tibulya (Ouganda).

27. Les curriculum vitae des candidats recommandés figurent à l'annexe II du présent rapport¹.

28. Comme suite au paragraphe 39 de la résolution 73/276, dans lequel l'Assemblée générale a invité le Conseil à lui donner des renseignements plus détaillés sur les postes de juge devenus soudainement vacants et sur la liste de candidats et le nombre de personnes qui doit y être inscrit, le Conseil conservera la liste des candidats recommandés que l'Assemblée générale n'a pas retenus. Ceci permettra au Conseil de recommander rapidement des candidats qualifiés et remplissant les conditions voulues dans le cas où un poste de juge deviendrait soudainement vacant avant l'expiration d'un mandat. L'efficacité des futurs recrutements sera ainsi maximisée car cette méthode coûtera moins cher et demandera moins de temps qu'une procédure de recrutement ex nihilo. La durée de validité de la liste prend fin à l'expiration du mandat des membres actuels du Conseil, le 12 novembre 2020.

(Signé) Yvonne **Mokgoro**

(Signé) Carmen **Artigas**

(Signé) Samuel **Estreicher**

(Signé) Frank **Eppert**

(Signé) Jamshid **Gaziyev**

¹ Les curriculum vitae ont été établis sur la base des informations fournies par les candidats dans leur formulaire de candidature. À la demande du Conseil, chaque candidat a confirmé l'exactitude des informations fournies dans son curriculum vitae.

Annexe I

Avis de vacance officiel

Organisation des Nations Unies

Juges du système de justice interne de l'ONU

L'Organisation des Nations Unies recherche des juges pour connaître des différends liés au travail dans le cadre de son système de justice interne.

Le système de justice interne se compose d'une juridiction de première instance, le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, et d'une juridiction d'appel, le Tribunal d'appel des Nations Unies.

Le Tribunal du contentieux administratif siège à New York, Genève et Nairobi. Il compte trois juges à temps complet et six juges à mi-temps. Les juges à temps complet et les juges à mi-temps sont nommés pour un mandat non renouvelable de sept ans.

Le Tribunal d'appel compte sept juges, également nommés pour un mandat non renouvelable de sept ans, et son siège est à New York.

L'Organisation entame actuellement un processus de sélection pour pourvoir quatre postes de juge à mi-temps au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies.

Les juges à mi-temps travaillent jusqu'à six mois par année civile à New York, Genève ou Nairobi. Il se peut que le Tribunal ne fasse pas appel aux juges à mi-temps ou leur fasse appel moins de six mois en tout durant une année donnée si sa charge de travail ne justifie pas de les solliciter davantage. Le Président du Tribunal décide s'il y a lieu de faire appel à un juge à mi-temps et où, et notamment s'il convient de recourir au télétravail.

Qualités exigées des juges du Tribunal du contentieux administratif

1. Tous les candidats doivent être impartiaux et jouir de la plus haute considération morale.
2. Les candidats doivent justifier d'au moins 10 années d'expérience judiciaire (en tant que juge ou à un poste équivalent) en droit administratif ou dans une discipline connexe (droit du travail, droit de la fonction publique, litiges civils ...) dans une ou plusieurs juridictions nationales.
3. L'anglais et le français sont les langues de travail de l'Organisation des Nations Unies. Tous les candidats doivent pouvoir s'exprimer couramment en anglais ou en français à l'oral et à l'écrit, de manière à pouvoir instruire des affaires et rédiger des décisions dans l'une ou l'autre de ces deux langues.

Sont inadmissibles les juges actuels et anciens du Tribunal d'appel.

Candidatures

Les candidats intéressés sont invités à postuler en remplissant le formulaire de candidature en anglais ou en français. Le formulaire est disponible en anglais à l'adresse <http://www.un.org/en/internaljustice/overview/judicial-vacancies.shtml> et en français à l'adresse <http://www.un.org/fr/internaljustice/overview/judicial-vacancies.shtml>.

Les candidats enverront le formulaire rempli au plus tard le 12 avril 2019 à 11 h 59 (heure de l'est des États-Unis), par courrier électronique, à l'adresse internaljusticecouncil-application@un.org.

Les candidats qui ne satisfont pas aux exigences ci-dessus ou ne présentent pas leur candidature au moyen du formulaire prévu ne seront pas pris en considération. Le formulaire doit être rempli à l'ordinateur (les formulaires remplis à la main ne seront pas acceptés).

Les personnes citées comme référence par les candidats dont la sélection est sérieusement envisagée seront contactées afin de vérifier les informations fournies dans le dossier de candidature. Ces candidats seront ensuite invités à une évaluation écrite ou autre et à une entrevue avec le Conseil de justice interne, organe créé par l'Assemblée générale.

L'ONU est un environnement de travail inclusif et encourage tous les candidats qualifiés à postuler, quels que soient leur sexe, leur nationalité, leur handicap, leur orientation sexuelle et leur appartenance culturelle, religieuse ou ethnique.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Les candidatures de toute origine géographique sont les bienvenues et les candidats d'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Afrique sont vivement encouragés à postuler.

La liste des États Membres de l'ONU qui composent ces groupes régionaux est disponible en anglais à l'adresse <http://www.un.org/depts/DGACM/RegionalGroups.shtml> et en français à l'adresse <http://www.un.org/fr/hq/dgacm/regionalgroups/>.

Ensemble des prestations et renseignements complémentaires

Conformément à la résolution 63/253 de l'Assemblée générale, les juges du Tribunal du contentieux administratif sont rémunérés à un taux équivalent à celui prévu dans le barème des traitements applicable aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur pour les fonctionnaires à l'échelon IV de la classe D-2. (À titre indicatif, depuis le 1^{er} janvier 2019, la rémunération mensuelle nette d'un fonctionnaire à l'échelon IV de la classe D-2, avec indemnité de poste, est de 15 945,42 dollars à New York, 16 480,50 dollars à Genève et 13 007,34 dollars à Nairobi.) Entre autres avantages et prestations, les juges du Tribunal du contentieux administratif peuvent également bénéficier de congés annuels, d'une indemnité pour charges de famille, d'une assurance médicale et dentaire, d'une allocation-logement, d'une indemnité pour frais d'études des enfants, d'un congé dans les foyers et de congés rémunérés en cas de maladie, de maternité, de paternité ou d'adoption d'un enfant. Les juges à mi-temps sont rémunérés pour chaque mois où il est fait appel à eux au cours d'une année civile. Des frais de transport et une indemnité journalière de subsistance peuvent être versés si le juge est amené à se déplacer pour prendre ses fonctions.

Les qualifications requises des juges, leur mandat et les dispositions régissant le fonctionnement du Tribunal du contentieux administratif figurent dans le Statut de celui-ci, disponible en anglais à l'adresse <http://www.un.org/en/internaljustice> et en français à l'adresse <http://www.un.org/fr/internaljustice>.

Les juges sont tenus par le Code de déontologie adopté par l'Assemblée générale de l'ONU, disponible en anglais à l'adresse <http://www.un.org/en/internaljustice/>

[undt/conduct.shtml](http://www.un.org/fr/internaljustice/undt/conduct.shtml) et en français à l'adresse <http://www.un.org/fr/internaljustice/undt/conduct.shtml>.

Les juges à mi-temps peuvent pratiquer le droit ou exercer d'autres fonctions dans leur juridiction nationale ou dans des juridictions internationales lorsqu'ils ne travaillent pas pour le Tribunal du contentieux administratif, conformément aux dispositions du Code de déontologie.

Un juge du Tribunal du contentieux administratif ne peut être nommé à un poste non judiciaire dans le système des Nations Unies pendant cinq ans après avoir cessé ses fonctions.

Les juges sont nommés par l'Assemblée générale à partir d'une liste de deux ou trois candidats recommandés pour chaque poste vacant par le Conseil de justice interne.

En raison du nombre de candidatures attendues, le Conseil de justice interne ne pourra répondre à aucune demande de renseignements concernant le processus de sélection. Seuls les candidats qui avanceront dans le processus de sélection seront contactés.

De plus amples informations sur le système d'administration de la justice sont disponibles en anglais à l'adresse www.un.org/en/oaj et en français à l'adresse www.un.org/fr/oaj. Les candidats sont invités à se familiariser avec la jurisprudence du Tribunal du contentieux administratif, disponible sur son site Web.

Annexe II

Curriculum vitæ des candidats recommandés pour les quatre postes de juge à mi-temps au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies*

Francis Belle (Barbade)

Date de naissance 3 décembre 1955

Fonctions actuelles Juge de la Haute Cour

Formation (diplômes)

2002 *Master of Science* en règlement et analyse des conflits, Nova South Eastern University

1984 *Bachelor of Laws*, University of the West Indies

1979 *Bachelor of Arts* en histoire et sciences sociales, University of the West Indies

Expérience professionnelle

Depuis 2010 Président de la commission de médiation, Cour suprême de Sainte-Lucie

Depuis 2003 Juge de la Haute Cour, Cour suprême des Caraïbes orientales

Depuis 2015 (à temps partiel) Juge de la Haute Cour par intérim, Grande cour des Îles Caïmanes

1998-2003 Associé litiges, Hewlett Beck & Arad

1997-1998 Directeur du Parquet, Gouvernement de la Fédération de Saint-Christophe-et-Niévès

1980-1984 Tuteur à temps partiel, University of the West Indies

1979-1981 Attaché de recherche, Barbados Workers Union

Publications

« Opportunities under the CPR 2000 », Forum des juges (en ligne) Cour suprême des Caraïbes orientales, 2008

Getting Started with Court Connected Mediation, Institut d'éducation judiciaire du Commonwealth (CJJI) Rapport CJJI, décembre 2008

Why Mediation Works, Rapport CJJI, été 2009

Do you know your court's culture? été 2011, Rapport CJJI

The Use of Admissions and Agreed Facts in Criminal Cases, The Brief,

* La version originale des curriculum vitæ n'a pas été revue par les services d'édition.

Associations	<p>Volume 5, septembre 2018, publication de l'Ordre des avocats de Sainte-Lucie</p> <p>Caribbean Association of Judicial Officers</p> <p>Maître de recherche à la Fondation internationale Weinstein (Boursier en médiation internationale du programme de bourses Weinstein JAMS International de 2014 à 2018 et maître de recherche à la Fondation internationale Weinstein depuis 2018)</p> <p>Membre de l'Institut d'éducation judiciaire du Commonwealth depuis 2008</p>
Langues	<p>Anglais (langue maternelle)</p>

Eleanor Donaldson-Honeywell (Trinité-et-Tobago)

Date de naissance	27 janvier 1966
Fonctions actuelles	Juge puînée à la Haute Cour de justice de Trinité-et-Tobago
Formation (diplômes)	
2010	<i>Executive Master</i> d'administration des entreprises (avec mention), University of the West Indies, Arthur Lok Jack Global School of Business
1989	Certificat en droit, Hugh Wooding Law School
1987	<i>Bachelor of Law</i> , University of the West Indies
Expérience professionnelle	
Depuis 2015	Juge puînée à la Haute Cour de justice de Trinité-et-Tobago
2014-2015	Avocate indépendante
2010-2014	<i>Solicitor General</i>
2006-2010	Présidente de la Division des services essentiels du Tribunal des conflits du travail de Trinité-et-Tobago
2003-2006	Membre de la Division des services généraux du Tribunal des conflits du travail de Trinité-et-Tobago
2003	Juriste, Ministère des finances trinitadien, Secrétariat des cessions
1999-2003	Magistrate résidente, Tribunal pénal de Kingston, Section des entreprises (Jamaïque)
1995-1999	Directrice des services juridiques et de l'application, Commission de valeurs mobilières de la Jamaïque (aujourd'hui Commission des services financiers)
1995	Avocate indépendante, Pollard, Lee-Clarke and Co.
1995 (à temps partiel)	Tutrice en droit des affaires, College of Arts Science and Technology (aujourd'hui UTECH)
1993-1995	Juriste, Commission jamaïcaine du commerce équitable
1990-1993	Avocate associée, Clinton Hart and Co (Jamaïque)
Publications	2010, UWI Arthur Lok Jack GSB (rapport) <i>The Industrial Court of Trinidad and Tobago –Promoting Good Industrial Relations by the Communication of Industrial Relations Practices in the context of Contemporary HR Management – A Social Marketing Intervention</i>
	Mai 2015, Sailor Dance, <i>John Stanley Donaldson – The Story</i> , Plain Vision Publishing

Associations

Caribbean Association of Judicial Officers (membre)

Caribbean Association of Women Judges (membre)

Trinidad and Tobago Association of Women Judges
(membre)Adult Literacy Association of Trinidad and Tobago
(membre)**Langues**

Anglais (langue maternelle)

Heinrich Glasser (Allemagne)

Date de naissance	23 août 1964
Fonctions actuelles	Juge à la cour d'appel
Formation (diplômes)	
1995	Docteur en droit (<i>doctor iuris</i>), Université Ludwig-Maximilians de Munich, Allemagne (Faculté de droit)
1993	Deuxième examen d'État en droit, Bavière, Allemagne
1991	Mastère en jurisprudence comparée, Université du Texas à Austin, États-Unis (Faculté de droit)
1989	Premier examen d'État en droit, – Université Ludwig-Maximilians de Munich, Allemagne (Faculté de droit)
1986	Université Ruprecht-Karls d'Heidelberg, Allemagne (Faculté de droit) (aucun diplôme obtenu)
Expérience professionnelle	
Depuis 2012 (à temps partiel)	Membre du Conseil judiciaire de la Cour d'appel, Berlin
Depuis 2008 (à temps partiel)	Juge à la Cour pour les affaires professionnelles et disciplinaires des avocats, Berlin
Depuis 2007 (à temps partiel)	Juge à la Cour d'appel (affaires liées à la passation de marchés publics), Berlin
Depuis 2007 (à temps partiel)	Juge à la Cour d'appel (affaires civiles), Berlin
2007-2010 (à temps partiel)	Juge à la Cour d'appel (affaires liées aux cartels et aux trusts), Berlin
2003-2007	Juge détaché/Haut fonctionnaire, Ministère de la justice, Berlin (droit civil)
Depuis 1997 (à temps partiel)	Cours pour les diplômés de la Faculté de droit préparant leur deuxième examen d'État en droit, Cour d'appel, Berlin (droit de la procédure civile, droit civil)
1997-2000 (à temps partiel)	Conférencier adjoint, Université libre de Berlin (Faculté de droit) (droit de la procédure civile, droit de la faillite)
1996-2003	Juge à la Cour régionale (affaires civiles pendant 6 ans et affaires criminelles pendant 1 an), Berlin
1994-1995	Juge, Tribunal des petites créances du district central de Berlin

1994	Avocat associé, cabinet Droste (aujourd'hui : Hogan Lovells International LLP), bureau de Francfort, Allemagne (droit civil)
1992-1993	Avocat associé/associé étranger Haynes & Boone, cabinet LLP, bureau d'Austin/Texas, États-Unis (droit civil et administratif)
Publications	<p>« Bank Interest Rates After Foreclosure », publié en novembre 1989 par <i>International Financial Law Review</i>, p. 42 (co-auteur), ISSN 0262-6969</p> <p>« West German Private Company Law », chapitre du <i>Guide to World Equity Markets 1990</i>, publié en octobre 1990 par Prentice-Hall, New Jersey, États-Unis, ISBN-10 : 1855640414</p> <p><i>Der Gesamtschulderausgleich zwischen deliktisch haftenden Schuldner. Eine Untersuchung nach U.S.-amerikanischem und deutschem Recht</i>, 280 pages, publié en 1995 par Verlag V. Florentz GmbH, Munich, Allemagne, ISBN : 3-89481-145-5</p> <p>« Die durch Grundschuld gesicherte Gesellschaftsforderung und der Konkurs der Gesellschaft », publié en 1996 dans la revue juridique allemande <i>Betriebs-Berater</i>, p. 1229, ISSN 0340-7918</p> <p>« Besonderheiten einzelner nationaler Kaufrechte: England und Wales, Frankreich, Spanien und Italien », 57 pages dans le manuel sur le droit et l'économie en Europe <i>Handbuch der europaeischen Rechts- und Wirtschaftspraxis</i>, p. 265-321, publié en 1996 par Verlag für die Rechts-undAnwaltspraxis, Herne/Berlin, Allemagne, ISBN : 3-927935-53-0</p>
Associations	<p>Association allemande des juges (membre)</p> <p>New York State Bar Association, États-Unis d'Amérique (membre inactif)</p>
Langues	Allemand (langue maternelle), anglais (courant), espagnol (bon niveau), français (bon niveau)

Ole Jan van Leeuwen (Pays-Bas)

Date de naissance	1 ^{er} mai 1960
Fonctions actuelles	Juge principal (Vice-Président) près le Tribunal d'Amsterdam, chambre civile
Formation (diplômes)	
1984	<i>Master of Laws</i> , Université d'Utrecht, Pays-Bas
Expérience professionnelle	
Depuis 2006	Juge principal (Vice-Président) près le Tribunal d'Amsterdam, chambres civile et cantonale (chambre qui traite des litiges du droit du travail)
Depuis 2010 (à temps partiel)	Président (depuis 2015) et membre en qualité de juge (2010-2015) du Conseil disciplinaire des notaires publics
Depuis 2013 (à temps partiel)	Membre de la grande chambre de récusation du Tribunal d'Amsterdam
Depuis 2015 (à temps partiel)	Membre du groupe central de l'équipe de projet du Tribunal d'Amsterdam chargée d'améliorer la gouvernance et l'efficacité du système judiciaire en Bosnie-Herzégovine en coopération avec le Conseil néerlandais de la magistrature et ses homologues norvégiens et bosniens
2000-2006	Avocat (solicitor et barrister), Loyens & Loeff, conseillers fiscaux et notaires
1996-2000	Conseiller juridique, PricewaterhouseCoopers
1991-1996	Avocat (solicitor, barrister et associé), Van Mens & Wisselink (aujourd'hui Taxand Netherlands)
1986-1990	Avocat (solicitor et barrister), Stibbe
1985-1986	Greffier et assistant juridique au tribunal militaire du Ministère néerlandais de la défense
Associations	Association néerlandaise de la magistrature (membre)
Langues	Néerlandais (langue maternelle), anglais (courant), français (bon niveau), allemand (courant), italien (bon niveau), espagnol (quelques rudiments)

Rachel Sikwese (Malawi)

Date de naissance	9 février 1970
Fonctions actuelles	Juge de la Haute Cour
Formation (diplômes)	
2001	<i>Master of Laws</i> , Université de l'Indiana, Bloomington
1997	<i>Bachelor of Laws</i> (avec mention), Université du Malawi
Expérience professionnelle	
Depuis 2012	Juge de la Haute Cour
2004-2012	Présidente du Tribunal des relations industrielles, Malawi
2002-2004	Vice-Présidente du Tribunal des relations industrielles, Malawi
2001-2002	Greffière adjointe, Cour suprême d'appel et Haute Cour, Malawi
1998-2001	Magistrate résidente
Publications	<p>2014 : <i>Labour Law and Industrial Relations, International Encyclopaedia of Laws Series</i> (Kluwer Law International, Pays-Bas).</p> <p>2014 : <i>Labour Law in Malawi</i>, LexisNexis (Durban, Afrique du Sud).</p> <p>2009 : <i>HIV and AIDS in the World of Work: Legal Instruments for Judicial Use</i> (ed.), (Assemblies of God Press, Limbe, Malawi).</p> <p>2008 : <i>Sources and Institutions of Labour Law in Malawi</i> (ed.), (Montfort Press, Limbe, Malawi).</p> <p>2007 : <i>Access to Labour Justice</i> (Ed.), (LexisNexis, Durban).</p> <p>2007 : <i>Unfair Labour Practices in Malawi: A Guide to Relevant Cases and Materials</i>, (LexisNexis, Durban).</p> <p>2006 : <i>Protection and Promotion of Labour Rights: A Judges' Perspective</i> (Montfort Press, Limbe).</p> <p>2005 : <i>Industrial Relations Court; Creating a more conducive legal framework for the Industrial Relations Court</i> (Montfort Press).</p>
Associations	<p>Association des juges et des magistrats du Malawi (MAJAM), membre du comité exécutif (trésorière)</p> <p>Association des femmes juges du Malawi (WOJAM), membre du comité exécutif (directrice de la mobilisation des ressources)</p>

Langues

Association des magistrates du Malawi (AMA)
(marraine nationale)

Association des juges et des magistrats du
Commonwealth(CMJA) (membre individuel)

Association internationale des femmes juges (IAWJ)

Anglais (langue maternelle), Chichewa (courant),
Chitumbuka (courant)

Cristiane Souza de Castro Toledo (Brésil)

Date de naissance	5 mars 1973
Fonctions actuelles	Juge du travail, Tribunal régional du travail
Formation (diplômes)	
2018	<i>Master of Laws</i> , Faculté de droit de l'Université de Syracuse
2006	Spécialisation en économie du travail pour les magistrats et les fonctionnaires, Université de l'État de Campinas
2005	<i>Master of Laws</i> , Université pontificale catholique de São Paulo
1995	<i>Bachelor of Laws</i> , Université pontificale catholique de Campinas
Expérience professionnelle	
Depuis 2010	Juge du travail, Tribunal régional du travail (15 ^e région)
1998-2010	Juge du travail, Tribunal régional du travail (3 ^e région)
1993-1998	Greffière, Tribunal régional du travail (15 ^e région)
Publications	<p><i>Is Expanding Right to Work a Solution to the Current European Refugee Crisis?</i> http://portal.trt15.jus.br/web/biblioteca/teses-e-dissertacoes/-/asset_publisher/wEADP4koI0bt/document/id/6848279).</p> <p>« No Direito Estadunidense, prevalece a Regra Padrão de que o Contrato de Trabalho Pode ser Rescindido pela Vontade de uma das Partes, Sem Aviso, Sem Causa e Sem Indenização », article publié dans <i>Revista do Tribunal Regional do Trabalho da 15^a Região n° 53</i>, Campinas/SP – 2018, p. 187/194 – également disponible à l'adresse http://portal.trt15.jus.br/web/biblioteca/revista-do-tribunal).</p> <p><i>Execução Forçada Contra a Fazenda Pública</i>, São Paulo : Ltr, 2006).</p> <p>« Sugestões para a Efetivação da Penhora », article publié dans <i>Revista do Tribunal Regional do Trabalho da 3^a Região n° 70</i>, Belo Horizonte/MG, 2005, p. 79/91 – également disponible à l'adresse https://www.trt3.jus.br/escola/institucional/revista/paginas_rev/rev_70_I.htm).</p>
Associations	ANAMATRA-XV – Association des magistrats de la justice du travail de la 15 ^e région (membre)

Langues

ANAMATRA – Association nationale des magistrats
de la justice du travail (membre)

Portugais (langue maternelle), anglais (courant),
français (bon niveau)

Margaret Tibulya (Ouganda)

Date de naissance	14 août 1966
Fonctions actuelles	Juge de la Haute Cour
Formation (diplômes)	
2012	Mastère d'administration des entreprises, Institut de gestion pour l'Afrique orientale et australe (ESAMI)
1998	<i>Mastère en droit</i> (droit et développement), École des études africaines et orientales
1991	Diplôme supérieur en pratique du droit, Centre de développement du droit
1990	<i>Licence en droit</i> , Université Makerere
Expérience professionnelle	
Depuis 2013	Juge de la Haute Cour
2009-2013	Greffière adjointe, Chambres commerciale et pénale de la Haute Cour
2000-2008	Première magistrate, Tribunal des premiers magistrats/Tribunaux d'Iganga, de Masaka, de Mbarara et de Buganda Road
1992-1999	Magistrate de grade 1, Tribunal des premiers magistrats/Tribunaux de Buganda Road et de Mengo
1992-1993	Stagiaire au parquet
Publications	<i>The guide book on domestic violence in Uganda</i> , NAWJ (U)
Associations	Association des juges et des magistrats du Commonwealth (CMJA) (membre) Association internationale des femmes juges (IAWJ) (membre) Association des magistrats et des juges de l'Afrique de l'Est (EAMJA) (membre) Association des femmes juristes (FIDA) (Ouganda) (membre) Association des femmes juges (NAWJ) (Ouganda) (membre) Association ougandaise des officiers de justice (UJOA) (membre)
Langues	Lusoga (langue maternelle), anglais (courant)